

CONSEIL MUNICIPAL.

*COMpte Rendu Sommaire de la Séance du 11 Mai 2017.*

Étaient présents : Mmes et MM André RIGNAULT, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRÉCHOUX, Karine ANASTASI, Mickaël COLIN, Michelle CAILLAUD, Jean-Christophe ROY, Nicolas BROSSARD, Suzie PORTEJOIE, Jacques AUGRIS, Carole BLAIN et Catherine AMBAYE.

Étaient absents excusés : Mmes Ginette BOUYER et Katia GAUDIN, M Daniel SICARD.

Pouvoirs : Mme Ginette BOUYER à M Mickaël COLIN, Mme Katia GAUDIN à Mme Michelle CAILLAUD.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Carole BLAIN a été élue secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 04 AVRIL 2017.
2. SUPPRESSION DES RÉGIES CANTINE – GARDERIE ET QUÊTES À MARIAGE.
3. MISE EN PLACE DU PRÉLÈVEMENT À L'ÉCHÉANCE ET DU PAIEMENT PAR INTERNET (TIPI) POUR L'ENSEMBLE DES PRODUITS DE LA COMMUNE.
4. INDEMNITÉ POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE COMMUNALE.
5. VENTE DU TAILLE HAIE STIHL HL75K.
6. ACQUISITION DE PANNEAUX DE POLICE ET DE SIGNALÉTIQUE.
7. QUESTIONS DIVERSES.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 04 AVRIL 2017 :

Après lecture et vote, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 4 avril 2017.

SUPPRESSION DES RÉGIES CANTINE – GARDERIE ET QUÊTES À MARIAGE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de supprimer les régies cantine-garderie et quêtes à mariage à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

MISE EN PLACE DU PRÉLÈVEMENT A L'ÉCHÉANCE ET DU PAIEMENT PAR INTERNET (TIPI) POUR L'ENSEMBLE DES PRODUITS DE LA COMMUNE :

Vu la nécessité pour la Commune d'offrir des moyens de règlement plus adaptés, pour l'ensemble des produits communaux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal,

- La mise en place du paiement par prélèvement à l'échéance.
- La mise en place du paiement des titres par internet (TIPI).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la mise en place des moyens de paiements proposés pour l'ensemble des produits de la Commune. Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette affaire.

INDEMNITÉ POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE COMMUNALE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'accorder une indemnité de gardiennage à Monsieur le Curé en qualité de gardien non résidant. Celle-ci s'élève à 120.97 € pour 2017.

VENTE DU TAILLE HAIE STIHL HL75K :

Monsieur le Maire fait savoir que BLANCHARD Motoculture offre de reprendre le taille haie STIHL HL75K, dans l'état, pour 180 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte l'offre de 180 €. Autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire pour la reprise avec BLANCHARD Motoculture.

ACQUISITION DE PANNEAUX DE POLICE ET DE SIGNALÉTIQUE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'acheter des panneaux de police et de signalétique (mairie, numéros de maison, commerces, villages) pour un montant maximum de 4 700 € HT.

Autorise Monsieur le Maire à signer les bons de commande.

Vu la durée d'utilisation, le Conseil Municipal inscrit la dépense en investissement.

QUESTIONS DIVERSES :

ENQUÊTE PUBLIQUE : du 18 mai au 26 juin 2017 – Exploitation d'une carrière de calcaire à BLANZAY « La Croix Bouyer » par la société BARRÉ et Fils (dangers ou inconvénients : soit pour la commodité du voisinage, la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la protection de la nature, la conservation des sites et des monuments).

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES : Permanences des 11 et 18 juin 2017. (Ouverture du bureau de vote de 8 heures à 18 heures).

CABINET MÉDICAL : discussion sur le devenir du cabinet médical.

PRESBYTÈRE : Le presbytère pourrait faire office de maison des associations. Faire chiffrer les travaux afin de demander des subventions.

MAISON COMMUNE : Un courrier sera adressé à chaque propriétaire du « HAMEAU FLEURI » concernant l'utilisation souhaitée de la maison commune rétrocédée à la Commune par Monsieur GAUDINEAU.

**MAISON VALLÉE** : Monsieur le Maire fait savoir que Mme GRANIER a proposé de vendre à la Commune la maison comprenant 4 logements sis « 16 Quartier de l'Érable » pour environ 100 000 €. Le Conseil Municipal refuse la proposition.

**REPLACEMENT D'UN AGENT** : Monsieur le Maire fait savoir qu'il a fait appel à PLURISERVICES pour le remplacement, à compter du 15 mai 2017, d'un agent actuellement en arrêt suite à un accident du travail. Les agents ne pouvant plus assurer le travail supplémentaire depuis la reprise des tontes.

**RÉCUPÉRATION DES ENCOMBRANTS MÉTALLIQUES** : Passage le lundi 26 juin 2017. Inscription obligatoire en mairie au plus tard le mercredi 21 juin. Le ramassage concerne uniquement la ferraille et les objets métalliques qui devront être accessibles à l'approche d'un camion.

**NOMS DES RUES** : ORANGE demande la liste des noms de rues du village de « Vergné ». Tous les organismes ont reçu les listes au moment de l'attribution des noms de rues dans les villages de « Vergné » et « Champagné-Lureau ».

**CHEMINS** : Le chemin de Brux au Tardy est bouché par des arbres. Élaguer le chemin de Bellevue.

**TRACTEUR** : Où en sont les négociations pour le tracteur ?